

# La réalité virtuelle au service de la lutte contre le harcèlement ou le cyber harcèlement

À l'heure où la France a fait du harcèlement une infraction punie par la loi, cette association, l'AAESEMO, a eu l'idée de développer un outil de réalité virtuelle afin de sensibiliser les auteurs de harcèlement sur les conséquences de leurs actes. Le recours aux techniques d'apprentissage immersif est intéressant pour le public des jeunes car le phénomène du harcèlement en milieu scolaire a connu une recrudescence avec les nouvelles technologies dont les jeunes sont friands. Une solution immersive permet de se mettre à la place des autres, ce qui génère de l'empathie pour lutter efficacement contre les risques humains, psychosociaux et toutes formes de discriminations.

## 1. Avant l'intervention :

- Préparation du matériel nécessaire :
    - Le visiocasque
    - Une manette
    - Un casque audio
    - Avoir accès à la plateforme REVERTO (à l'origine, il s'agit d'un concepteur de solutions clés en main pour sensibiliser et lutter contre les risques psycho sociaux en entreprise grâce à la réalité virtuelle). La licence est payante.
- Le paramétrage du casque s'effectue par internet sur la plateforme REVERTO.

- Contrôle des contre-indications pour certains participants :  
La réalité virtuelle est interdite aux personnes épileptiques et fortement déconseillée aux personnes ayant des troubles de l'équilibre ou porteuses d'un pacemaker.

## 2. Pendant l'intervention :

Les personnes visionnent la(les) séquence(s) à l'aide du casque. Puis, il y a un débriefing visant à :

- Verbaliser ce qui a été ressenti face au comportement de chaque personnage
- Analyser les interactions, leur déroulement
- Prendre conscience des impacts potentiels de certains comportements
- En tirer des conclusions, avec rappels à la loi.

Il s'agit de partir de la victime et de l'auteur du harcèlement pour cerner en particulier les besoins de l'auteur.

Ces interventions menées dans un contexte d'accompagnement éducatif permettent aux éducateurs d'effectuer un travail individualisé et de fixer des objectifs pertinents pour la poursuite de l'accompagnement.

**L'AAESEMO (Association mosellane d'Action Éducative et Sociale En Milieu Ouvert) est la première association mandatée par le Procureur de la République de Metz pour exécuter une réparation pénale pour un auteur de harcèlement scolaire en 2021.**

Territoire d'Intervention : département de la Moselle, région Grand Est, Luxembourg et Belgique, à la demande des partenaires.

Concrètement, l'AAESEMO mène des interventions de :

- Sensibilisation dans les écoles (primaire, collège, lycée et université) et dans les clubs de sports, ou autres activités extra scolaires. À noter que les supports pédagogiques sont adaptés en fonction de la population.
- Prise en charge individuelle des victimes et des familles, accompagnement dans leurs démarches.
- Prise en charge des auteurs pour éviter les récidives.

Siège social : Parc des Varimonts - 10 avenue de Thionville – F - 57140 WOIPPY

Téléphone : +33 (0)3 87 63 80 40

Email secrétariat : [secretariat\[at\]aaesemo.fr](mailto:secretariat@aaesemo.fr)

Site internet : [aaesemo.com](http://aaesemo.com)

Directrice Générale : Sophie MAURICE-PLUCHON

